



FFHANDBALL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

Saison 2019 - 2020

***Document jeunes
P.P.F. Masculin***



Projet Performance Masculin

INTRODUCTION

Le PPF est au service du projet fédéral et contribue aux enjeux de performance.

L'ambition du PPF handball reste :

- contribuer au rayonnement de la France en renouvelant France A en particulier lors des Jeux Olympiques dans la perspective de la candidature de Paris en 2024.
- en alimentant le secteur professionnel.

Les parcours de performance 2009-2013 et 2013-2017 sont des succès avec :

- 1 titre olympique, 4 titres mondiaux, 2 titres européens en France A
- 2 titres mondiaux et 1 européen dans les catégories jeunes.
- 85% des joueurs de D1 sélectionnables issus des Pôles espoirs.
- 25 contrats pro / an (47% des sortants) signés par les jeunes en CFCP

Il nous faut conserver les éléments de performance des 2 parcours précédents, notamment l'engagement fédéral sur les 14-17 ans.

Puis nous saisissons de l'opportunité d'évolutions en tenant compte des éléments de contexte suivants :

- La réforme territoriale (loi NOTRe),
- L'évolution du monde sportif professionnel,
- L'organisation fédérale (structures et ressources humaines) et la connexion du PPF à toutes les dimensions du projet de la FFHB.

Le Projet de Performance Fédéral est construit autour de l'athlète à partir de 8 piliers :

1. Un parcours de sens
2. Un parcours d'encadrement
3. Un parcours de structures d'accueil
4. Un parcours d'évaluations
5. Un parcours de double projet
6. Un parcours de santé
7. Un parcours économique
8. Un parcours réglementaire

Nous devons poursuivre des objectifs complexes à combiner de manière parfois singulière, territoire par territoire, avec de nombreux partenaires, étage par étage.

5 objectifs stratégiques :

- Prendre en compte la spécificité et la singularité de chaque territoire.
- Combiner le maillage du territoire permettant la proximité, la nouvelle organisation territoriale et ses exigences.
- Concentrer les meilleurs dans chaque région.
- Identifier, suivre et accompagner les potentiels de très haut-niveau.
- Développer le partenariat avec le secteur professionnel.

Ces 5 postulats sont tous à prendre en considération, les hiérarchiser n'est pas pertinent.

1 Spécificité et singularité

Chaque territoire est par essence particulier, cependant nous pouvons dégager 5 typologies territoriales.

- Tous les sites du territoire sont adossés à des Centres de Formation de Club Professionnel : Occitanie / Provence Alpes Côte d'Azur / Bretagne / Pays de la Loire.
- Un site est adossé à un Centre de Formation de Club Professionnel, les autres ne le sont pas : Auvergne-Rhône-Alpes / Hauts de France / Grand Est.
- Aucun site du territoire n'est adossé à un Centre de Formation de Club Professionnel : Bourgogne-Franche Comté / Centre Val de Loire / Corse / Normandie / Nouvelle Aquitaine.
- L'Ile de France.
- Les DOM-TOM.

Nous proposons un PPF permettant des organisations structurelles singulières voire atypiques.

Toutes devront faire l'objet de validation FFHB / DTN et Ministérielle.

De plus les dispositifs masculin et féminin pourront différer tant dans leur organisation structurelle, que dans les opérations de détection et sélection.

2 Le maillage

Un dispositif qui a fait ses preuves.

Des structures d'accession dans la filière de proximité à l'échelle de nouveaux territoires très étendus.

Maintenir la détection « cœur de notre dispositif », intégrer les notions de bassins de vie et de population, intercommunalités, agglomérations, EPCI...

Se coordonner avec le réseau des sections sportives.

Développer notre PPF et ouvrir notre filière d'accession aux athlètes de 14 ans (pôle en classe de 3ème en les maintenant dans leur bassin de vie).

Faire évoluer les compétitions de détection du dispositif accession pour garantir le maillage, diminuer la déperdition et les risques d'une détection trop précoce à l'échelle de la superficie des nouveaux territoires tout en maintenant les compétitions de détection à 13 et 14 ans.

Inciter les territoires à mettre en œuvre des opérations de détection à l'échelle des bassins en amont.

L'ensemble de ces opérations seront les supports pour l'inscription en liste haut-niveau et pour l'orientation vers les pôles espoirs "site excellence" (voir ci-dessous).

3 La concentration

Ouvrir systématiquement les structures pôle espoirs site "d'accession" aux athlètes de 14 ans (3ème) : 1er niveau de « concentration-regroupement » des athlètes détectés.

Regrouper les plus forts potentiels de plus de 15 ans, détectés au travers des stages nationaux et des sélections France U17, dans le(s) site(s) d'excellence du pôle espoirs.

Adosser les sites d'excellence à un CFCP agréé.

Lorsqu'un territoire n'a pas de CFCP, étudier par dérogation l'implantation d'un seul site excellence par territoire puis en faire son évaluation qualitative.

Le maillage reste le socle de notre détection mais l'exigence du travail au quotidien dans un contexte de rapports de force pertinent à l'entraînement doit être mise en perspective de ces regroupements (voir point 5).

4 Le suivi et l'accompagnement des athlètes de très haut- niveau

Mettre en œuvre la loi du 17 novembre 2015 : visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.

La convention avec les SHN précisera les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socio-professionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Accompagner les athlètes vers France A au travers du dispositif "Espoirs Fédéral".

La mise en liste d'athlètes espoirs et SHN (MJS) se fait par la DTN au travers de compétitions de référence et de stages de détection.

5 Relation avec le secteur professionnel

Les Centres de Formation des Clubs Professionnels sont intégrés dans le PPF programme excellence.

Un conventionnement renforcé entre les pôles et les Centres de Formation de Clubs Professionnels est mis en place pour garantir la qualité optimale de formation sous pilotage fédérale. Ce partenariat permet et sécurise l'orientation des athlètes à fort potentiel vers les sites d'excellence du pôle espoirs adossés au CFCP.

Les staffs des sélections nationales et des clubs professionnels dialoguent autour des programmes des joueurs internationaux.

ARCHITECTURE DU PPF HANDBALL MASCULIN

A. LES PROGRAMMES ACCESSION et EXCELLENCE

Le "programme d'excellence" comprend :

- Les structures "Pôle Espoirs" 16 et 17 ans (1ère et terminale), exceptionnellement de 15 ans, avec athlètes détectés par la DTN, dit "site d'excellence"
- Les structures "Centre de Formation des clubs Professionnels" (CFCP)
- Les programmes des Equipes de France (U17, U19, U21, France A)
- Un accompagnement spécifique d'intégration des joueurs vers France A appelé "Espoirs Fédéraux").

Le "programme d'accession" comprend :

- La détection territoriale
- Les opérations nationales de détection, Inter-comité, interligues, interpoles, stages nationaux
- ...
- Les structures "Pôle Espoirs" 14-15 ans (3ème et seconde), dit "site d'accession" et leur prolongement pour 16-17 ans (1eres et terminales), non référencés « excellence » mais maintenu dans un dispositif de veille (maturité tardive, joueur néophyte, joueur identifié potentiel CFCP...).

Les structures "Pôle Espoirs" du PPF englobent les 2 programmes.

B. LES STRUCTURES

Le PPF masculin s'appuie sur de 2 types de structures : les "Pôles Espoirs" et les "CFCP".

- 1 Pôle Espoirs par territoire, soit 13 structures en Métropole et 3 structures DOM TOM (Guadeloupe, Martinique et Réunion). Elles couvrent les 14 - 17 ans.

Chaque pôle espoirs se scinde en 2 niveaux distincts et éventuellement plusieurs sites :

- Des "sites d'accession" (10 à ce jour, hors DOM TOM), maillage de proximité pour les 14 - 15 ans et veille pour les 16 - 17 ans (le constat de joueurs arrivant tardivement en France A, nous amène à maintenir dans ce dispositif les athlètes potentiellement identifiés à maturité longue).
- Des "sites d'excellence-accession" (15 à ce jour, hors DOM TOM) concentration des athlètes identifiés de 16 et 17 ans, exceptionnellement de 15 ans.

Les Centres de Formation des Clubs Professionnels" (CFCP) agréés par le MJS pour les 18 - 22 ans.

(Avec possibilité de 2 dérogations pour des athlètes mineurs)

C. ENCADREMENT

Sur le plan national, le PPF masculin est managé par la DTN autour d'un Groupe de Pilotage composé :

- Du DTN,
- Du STAFF France A,
- Des 3 coaches A des sélections nationales Jeunes,
- Du coordonnateur du PPF,
- Du responsable de la détection du PPF,
- Du responsable des RH et des formations du PPF
- D'experts associés (médecin, préparateur physique, le coordonnateur du suivi socio professionnel, CTN en charge du monde professionnel et des CFCP).

Nous identifions :

- 4 staffs sur les 4 sélections nationales : France A, France U21, France U19 et France U17
- 1 groupe d'accompagnement des "Espoirs Fédéraux",
- 1 groupe de détection fédérale.

Sur le plan territorial, le coordonnateur ETR, le coordonnateur du pôle, le responsable PPF territorial, les responsables des sites sont en charge de décliner le projet national en concertation avec les élus référents.

Leurs prérogatives dans le cadre du PPF masculin sont :

- Pour les coordonnateurs ETR :
 - Intégrer le PPF dans la politique globale du territoire,
 - "Représenter" le PPF dans les instances territoriales (BD/CA) et porter les dossiers budgétaires.
 - Coordonner les sites du territoire sur le plan administratif sur proposition du responsable PPF
 - Coordonner les RH du PPF du territoire sur proposition responsable PPF
 - Coordonner les relations avec les clubs professionnels et leur CFCP sur proposition du coordonnateur PPF

- Le Coordonnateur du pôle est un CTS missionné par la DTN.
Il est l'interlocuteur du pôle auprès des institutions et des partenaires notamment dans la validation des listes Pôle et des conventions SHN.
Le plus souvent il cumule cette fonction avec celle de responsable du PPF territorial.
Si ce n'est pas le cas, le responsable PPF est en charge de la mise en œuvre du projet et de son animation.
- Pour les responsables PPF territorial :
 - Coordonner les sites du territoire sur le plan administratif en concertation avec le coordonnateur ETR
 - Coordonner les RH du PPF du territoire en concertation avec le coordonnateur ETR
 - Coordonner les relations avec les clubs professionnels et leur CFCP en concertation avec le coordonnateur ETR
 - Organiser le suivi et accompagner une démarche qualité à partir des outils d'évaluation fédéraux.
 - Planifier, organiser et piloter la détection sur son territoire de la formation initiale aux Inter Ligues
 - Coordonner et piloter le recrutement des sites du Pole
 - Proposer les mises en liste espoirs et gérer les conventions SHN en relation avec le coordonnateur de Pôle Territorial.
 - Organiser en relation avec le responsable de site excellence le transfert des athlètes détectés
 - Participer au colloque PPF masculin
 - Participer aux entraînements sur les sites le cas échéant
 - Organiser la concertation et l'harmonisation entre les responsables de sites
- Pour les responsables de "Site Excellence" :
 - Planifier et organiser le programme d'entraînement en relation avec le CFCP et le club professionnel le cas échéant
 - Encadrer les séances d'entraînements et manager l'équipe d'encadrement sportif
 - S'assurer du suivi médical des athlètes
 - S'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales
 - S'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements supports
 - S'assurer du suivi social en relation avec les familles
 - Participer au réseau de détection territorial
 - Participer à la commission de sélection du pole
 - Participer au colloque PPF masculin.
- Pour les responsables de "Site accession" :
 - Planifier et organiser le programme d'entraînement
 - Encadrer les séances d'entraînements et manager l'équipe d'encadrement sportif
 - S'assurer du suivi médical des athlètes
 - S'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales
 - S'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements
 - S'assurer du suivi social en relation avec les familles
 - Participer au réseau de détection territorial

- Participer à la commission de sélection du pole
 - Participer au colloque PPF masculin.
- Le groupe de détection fédérale :
- Suivi des intercomités.
 - Suivi des interligues.
 - Organisation et encadrement du Stage National 1
 - Organisation et encadrement du Stage National 2

D. LES EFFECTIFS

1) Les répartitions par pole et par site

En site excellence (métropole + Dom Tom) :

Environ 50 athlètes soit environ 25 athlètes par année âge (16 et 17 ans, exceptionnellement de 15 ans), liste établie par la DTN et détectés lors des Interligues, des stages nationaux et des opérations France U17/U19.

En site accession :

Ligues à 1 seul site par territoire :

3 sites en DOM TOM (Réunion, Martinique et Guadeloupe)

5 sites uniques dans les nouveaux territoires : Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Normandie et Pays de la Loire

Ces 8 sites disposeront de 24 places chacun en liste pole en plus des athlètes identifiés « excellence », soit un total de 192 athlètes pour les ligues mono-site.

Ligues à 2 ou 3 sites par territoire :

20 sites qui donneront droits à 18 athlètes par structures, chaque territoire pourra librement répartir le total des athlètes sur chacun de ses sites :

Grande Aquitaine : 3 sites * 18 athlètes= 54 athlètes

Grand Est : 3 sites * 18 athlètes= 54 athlètes

Occitanie : 3 sites * 18 athlètes= 54 athlètes

Rhône-Alpes-Auvergne : 3 sites * 18 athlètes= 54 athlètes

Bourgogne-Franche Comté : 2 sites * 18 athlètes = 36 athlètes

Ile de France : 2 sites * 18 athlètes = 36 athlètes

Hauts de France : 2 sites * 18 athlètes = 36 athlètes

PACA : 2 sites * 18 athlètes = 36 athlètes

Soit un total de 360 athlètes pour les ligues multi sites.

L'ensemble des athlètes figurant sur les listes des pôles espoirs sera donc de 602 athlètes sur 4 années d'âge.

2) Les répartitions par année d'âge.

Les athlètes listés excellence sont âgés de 16 et 17 ans, exceptionnellement de 15 ans. Ils sont affectés dans les sites labélisés « excellence » de leur territoire, ils sont hors quota et ne sont pas pris en compte dans les éléments ci-dessous.

Plus le pôle (site) a de joueurs détectés, plus son effectif est potentiellement important.

Les athlètes listés accession sont répartis dans l'ensemble des sites accession de leur territoire avec 2 critères :

Pour les territoires à 1 seul site :

24 places dont au moins 12 athlètes de 14 et 15 ans dont au moins 4 de 14 ans (3eme) et au plus 12 de 16 et 17 ans (1ere et terminale)

Nécessité pour travailler dans des conditions efficaces et pertinentes.

Pour les territoires à plusieurs sites :

Chaque site donne droit à 18 places au territoire.

Ces 18 places sont décomposées ainsi : au moins 10 athlètes de 14 et 15 ans dont au moins 3 de 14 ans (3eme) et au plus 8 de 16 et 17 ans (1ere et terminale).

La répartition au sein des sites du territoire relève de la singularité locale et des spécificités et permet donc des régulations entre les sites d'un même territoire.

Dans les 2 cas ci-dessus, à l'issue de la 2de, 15 ans, il y a une réduction importante des effectifs : -50 %

En résumé : les sites donnent droit à 18 ou 24 places (+ athlètes détectés excellence) dont 3 ou 4 au minimum de 14 ans et 8 ou 12 au maximum de 16 et 17 ans.

Les territoires dans ce cadre général pourront réguler entre les sites de leur territoire et adapter leurs projets en envisageant des organisations singulières y compris par l'intermédiaire de structures associées (sections sportives, CER, ...).

LES LISTES MINISTERIELLES DES SPORTIFS HANDBALL MASCULIN

1-Sportifs de Haut niveau (SHN)

L'inscription en "Catégorie Elite et séniors".

Liée à la participation des compétitions internationales adultes : Jeux Olympiques (12 qualifiés), Mondial (participation a minima aux 1/8èmes de finales) ou Euro (2^{ème} tour qualifiés).

Elite : 1-4, Seniors : 5-16

- Exceptionnellement sur proposition du DTN, les joueurs ayant pris part à la préparation des compétitions de référence mais n'ayant pu y participer pour des raisons autres que de performance sportive.

L'inscription en « Catégorie Reconversion »

Avoir été inscrit un an en Elite, ou avoir été inscrit en Liste SHN 4 ans dont au moins 3 en liste Sénior.

L'inscription en " Catégorie Relève"

Cette inscription est liée prioritairement à la participation aux opérations internationales jeunes : U17 à U21

- Joueurs ayant participé aux mondiaux, Euro U17 à U21, FOJE, JOJE, et s'étant classés dans le top 16.
- Les joueurs ayant participé à la préparation des compétitions de référence (U17 à U21) mais n'ayant pu y participer pour des raisons autres que de performance sportive, dont les espoirs fédéraux olympiques.

2-Sportifs des collectifs nationaux (SCN)

L'inscription en "Liste Collectifs Nationaux"

- Joueurs ayant participé à la préparation et aux compétitions internationales de référence sans avoir effectué la performance sportive requise (hors top 16)

3-Sportifs Espoirs (SE)

L'inscription en "Liste Espoirs"

- Tous les athlètes inscrits en Pôles Espoirs site d'Excellence non listés catégorie Relève
- Les athlètes sortis d'un site d'Excellence, non-inscrits en liste Relève, mais pouvant encore prétendre à une sélection nationale U21, notamment quand ils sont inscrits en Centre de Formation de Club Professionnel
- 45 athlètes en site accession » de 13, 14 et 15 ans des DOM TOM (3*15 : Guadeloupe, Martinique et Réunion)

Accompagnement spécifique pour participation aux opérations de détection fédérale (IC et IL). Ce dispositif permettra la continuité et l'équité territoriale par une prise en charge financière par les collectivités locales.

- 240 athlètes en site accession : 50% des athlètes en sites d'accession métropolitains (de 14 et 15 ans), répartis ainsi :

Territoire à 1 seul site : 50% de listés soit 12 places en espoirs pour 6 sites = 72 athlètes listés)

Territoire à plusieurs sites : 50% de listés soit 9 places en espoirs pour 18 sites = 162 athlètes listés)

Synthèse répartition par pôle hors DOM TOM :

Nbre de sites du pôle par territoire	Effectif autorisé (hors listés excellence) du territoire	Dont nbre mini de 14 ans dans le pôle (hors listés excellence)	Dont nbre maxi de 16 et 17 ans (hors listés excellence)	Nbre de joueurs listés excellence (choix DTN)	Effectif total du pôle	Nbre de joueurs total en liste espoirs
1	24	4	12	X	24 + X	12+ X
2	36	6	16	Y	36 + Y	18 + Y
3	54	9	24	Z	54 + Z	27 + Z
			Total maxi	50		335

REGLEMENT 2019-2020
INTERCOMITES – jeunes masculins
Nés en 2006 et en 2007

et maximum quatre joueurs : nés à partir du 1^{er} septembre 2005 (non-inscrits en pole)

OBJECTIF PRIORITAIRE : DETECTER

ESPRIT DE LA COMPETITION

Les intercomités sont la compétition fédérale de référence des jeunes joueurs de 12-13 ans.

Elle répond à 2 principaux objectifs :

- **Assurer**, sur l'ensemble du territoire, **la détection et l'émergence initiales** des réels potentiels de joueurs, afin de leur faciliter l'accès au programme d'Accession du Pôle Espoir Territorial, mais aussi celle des Jeunes Arbitres.
- **Créer une dynamique identitaire dans les Territoires**, être un support à la politique technique fédérale à l'échelon départemental et régional.

La détection - formation des joueurs et des J.A. mérite le même investissement de la part des Comités et des Ligues. Au même titre que les jeunes joueurs présents, les J.A. sont l'image du travail de formation et de détection dans le Territoire.

Il est donc rappelé à l'ensemble des participants et des accompagnants qu'aucun objectif de résultat ne devrait supplanter la priorité accordée à la détection, et que l'esprit sportif et convivial doit être cultivé avec le plus grand soin par tous, lors des différents tours.

Dans le souci de privilégier la détection sans dénaturer la compétition,

La Direction Technique Nationale interdit à tous les managers :

- le recours à la prise en individuelle stricte sur un (e) joueur (se) adverse
- le recours au changement attaquant-défenseur systématique.

Il appartient au délégué technique désigné sur le tournoi, de se présenter aux managers et de rappeler les directives et préconisations de la DTN. Dans son retour sur la détection, il signalera toute déviance quant à l'esprit de cette compétition de détection fédérale.

PARTICIPANTS

Tous les Comités sont concernés par cette compétition. Chaque Comité reste libre de son inscription à la phase nationale. L'objectif d'un 100% de participation, y compris en association, doit néanmoins être visé. Cette inscription doit se faire au **plus tard le 29 novembre 2019**.

Il incombe à chaque Ligue, d'organiser en son sein, selon les formules propres et adaptées proposées par l'ETR, la phase territoriale jusqu'au 1^{er} tour national du mois de mars.

Cette phase territoriale devra obligatoirement comporter pour tous les Comités, a minima 2 circonstances d'opposition, la première des deux pouvant éventuellement être positionnée en fin de saison précédente.

Elle répond évidemment à 2 objectifs prioritaires :

- être un support efficace de l'organisation de la détection en amont du ou des sites d'Accession territoriaux.
- permettre à la Ligue d'établir le classement des Comités du territoire en amont de la phase nationale.

A l'issue de cette phase territoriale, le classement des Comités en masculin et en féminin, est transmis à la FFHB par les Ligues sous couvert des CTS, **au plus tard le 3 février 2020**, pour organisation de **la phase nationale pour tous les Comités inscrits, soit en Championnat de France, soit en Challenge de France, en fonction du nombre d'ayant droit de chaque Territoire établi pour l'olympiade.**

Régions	Ayant-droits Masculins
Ile de France	6
AURA	6
Nouvelle Aquitaine	6
Occitanie	6
PACA + Corse	4
Grand Est	6
Pays de Loire	3
Hauts de France	3
Normandie	2
Franche Comté Bourgogne	3
Centre Val de Loire	3
Total	48

Cette phase nationale comporte 2 tours nationaux et un tournoi final. Elle est ouverte à toutes les sélections départementales, ou bi-départementales autorisées par le groupe de pilotage des Intercomités (cf. « Association de Comités »).

ASSOCIATION DE COMITES

Afin de favoriser la participation d'un maximum de comités de toutes tailles à la phase nationale, **l'association de 2 comités limitrophes de la même ligue peut être autorisée** par la Direction Technique Nationale et les membres associés du « Groupe de pilotage des Intercomités »

Les comités souhaitant s'associer déposeront **une demande d'association** (jointe à la fin du présent règlement) où figurera l'avis consultatif du Président de ligue et du CTS coordonnateur de l'E.T.R.

L'association de 2 comités peut se réaliser soit en masculin seulement, soit en féminin seulement, soit dans les 2. Un même comité peut s'associer avec des comités différents en masculin et en féminin, à condition qu'il s'agisse de comités limitrophes et de la même ligue.

La **demande d'association** devra parvenir au plus tard **le 29 novembre 2019** délai de rigueur à la FFHB. La FFHB fera connaître la liste des **associations autorisées pour le 16 décembre 2019**

L'accord donné par la Direction Technique Nationale et le « Groupe de pilotage des Intercomités » n'est valable que pour la saison sportive considérée, et donc sujet à demande de renouvellement annuel si besoin.

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPETITION

1er tour national à 48 équipes en Championnat de France et X en Challenge de France

Tournois prioritairement de 4, mais selon le nombre d'engagés, certains pourront être de 3 ou 5.

Seuls les deux premiers de chaque tournoi sont qualifiés pour le second tour national dans chaque niveau.

2ème tour national à 24 équipes en Championnat de France et 24 équipes en Challenge de France.

Dans chaque niveau de compétition, organisation de 6 tournois de 4.

Seul le premier de chaque tournoi est qualifié pour les finales nationales.

Finales nationales à 8 équipes en Championnat de France et 8 à 10 équipes en Challenge de France

Un tournoi ultramarin dont le nombre de participants est variable, est organisé en Métropole dans la semaine précédant le week-end des finales nationales.

Les 2 premiers de ce tournoi ultramarin et les 6 vainqueurs métropolitains des tournois du 2^{ème} tour Championnat de France, sont qualifiés pour la Finale nationale à 8 du Championnat de France.

Ils sont répartis en 2 poules de 4 constituées par tirage au sort.

Classement de 1 à 4, demi-finales croisées 1X2, match de classement, finales de niveau.

Les équipes 3^{èmes}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} du tournoi ultramarin et les 6 vainqueurs métropolitains des tournois du 2^{ème} tour Challenge de France, sont qualifiés pour la Finale nationale du Challenge de France.

Ils sont répartis en 2 poules de 4 ou 5 constituées par tirage au sort.
Classement de 1 à 4, demi-finales croisées 1X2, match de classement, finales de niveau.

DEROULEMENT DES TOURNOIS

LES HORAIRES SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET PEUVENT ETRE MODULES

Tournoi à 3

Rencontres de 2X20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps
12h30 tirage au sort A/B/C
13h30 A/B
14h40 Vaincu A/B / C
15h50 Vainqueur A/B / C
16h30 Fin du tournoi...réception

Tournoi à 4 :

Rencontres de 2X18' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps
10h30 tirage au sort A/B/C/D
11h A/B
12h10 C/D
13h20 A/C
14h30 B/D
15h40 A/D
16h30 B/C
17H30 Fin du tournoi ...réception
Entre les matchs pause de 10' allongée à 20' dans le cas où une même équipe rejoue.

Tournoi à 5 :

Rencontres de 2X12' avec 5' de mi-temps, exclusion 1', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps
8h30 tirage au sort A/B/C/D/E
9h A/B
9h45 C/D
10h30 A/E
11h15 B/C
12h D/E
12h45 A/C
13h30 B/D
14h15 C/E
15h A/D
15h45 B/E
16h45 Fin du tournoi...réception

IMPORTANT :

Si l'ensemble des participants en sont d'accord, le tirage au sort se fera en amont du tournoi (skype, zoom ...) afin de faciliter les déplacements et l'organisation générale du tournoi. L'organisateur prévoira le planning des repas sur place en tenant compte des impératifs sportifs de chaque équipe.

ORGANISATION DES TOURNOIS

Les comités qui veulent organiser un tour national doivent comprendre qu'il ne peut s'agir que d'un souhait, devant le nombre de critères à prendre en compte par l'organisation. S'engager à la compétition, implique l'acceptation d'organiser un tournoi en cas d'attribution.

Le comité organisateur est soumis à l'application de l'article 9.7 du Guide des Compétitions Fédérales, et en particulier de l'alinéa 9.7.2 concernant la désignation d'un Responsable de la Salle et du Terrain.

REGLEMENT SPORTIF

- **Matchs de poules** : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.
- **En cas d'égalité à l'issue d'un match de poule**, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par les Intercomités (**en 2019-2020 celles ou ceux né(e)s en 2006-2007**), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

Dans le cas d'une association de Comités, est pris en compte le nombre de licencié(e)s du plus important des deux, mais ils ne peuvent en aucun cas être cumulés.

Le délégué technique fédéral transmet dans les 24h par mail à la DTN, le tableau des résultats avec les fiches de détection et le classement des JA, ainsi que s'il y a lieu un rapport circonstancié sur tout problème qui aurait pu survenir lors du tournoi. Les résultats officiels sont entérinés dans la semaine par la DTN et transmis aux Ligues et Comités concernés.

FINALES NATIONALES (CHAMPIONNAT ET CHALLENGE) ET TOURNOI ULTRAMARIN

Les matchs de poule et les places 5/6 et 7/8 se dérouleront en 2X15' avec 5' de mi-temps, exclusions de 2', avec 1 temps-mort par mi-temps et par équipe.

Les demi-finales et finale et place 3/4 se dérouleront en 2X20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement Général des Compétitions Nationales.

LIMITE D'UTILISATION DES JOUEURS :

14 joueurs sont utilisables par équipe et par tournoi, finales comprises.

Les 14 joueurs peuvent être alignés à chaque match.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, est une obligation.

TAILLE DES BALLONS :

Filles : taille 1 (50/52) Garçons : taille 2 (52/54)

SUIVI DE LA DETECTION

Afin de fiabiliser la détection, un délégué technique fédéral est désigné sur chaque tour national par le Cadre Responsable du PPF territorial masculin ou féminin du comité organisateur du tournoi.

C'est un cadre « expert » de la détection et de la formation des jeunes dans la filière fédérale, souvent CTS ou CTF de Ligue responsable de Pôle. En aucun cas, ce délégué ne peut encadrer une équipe participante à quelque titre que ce soit. Il est garant de l'esprit de la compétition, de l'application de son règlement technique.

Il organise avant chaque tournoi une réunion technique et y réprécise l'esprit de la compétition, ses préconisations et son règlement.

Il fait remonter au responsable national du suivi la fiche de détection informatique unique sur l'ensemble du territoire, charge à ce dernier d'assurer la diffusion de l'information aux divers responsables de la détection fédérale des équipes concernées par le tournoi.

Les frais de déplacement de ce délégué fédéral sont pris en charge par l'ETR quand il agit sur son territoire régional, et par la FFHB quand, exceptionnellement, il est amené à sortir de sa ligue. Le croisement des différentes fiches doit déboucher sur une détection toujours plus fiabilisée.

Le territoire ligue est responsable avec ses comités et le comité organisateur de la compétition, de la désignation des 3 binômes et de l'accompagnateur territorial obligatoirement présent (Collaboration Comité-Ligue- CTA-CTF-CTS).

Le comité organisateur est en charge de la restauration des JAJ et des accompagnateurs.

Le comité peut organiser une formation de table officielle.

Le territoire est en charge des frais de déplacement des JAJ et accompagnateurs si hors du comité organisateur.

Aucune indemnité d'arbitrage pour les JAJ, ils sont en formation détection au même titre que les joueurs.

En amont de chaque tournoi, le territoire par l'intermédiaire des Présidents CTA ou des chargés de mission arbitrage communique le nom du responsable arbitrage et les désignations des arbitres (nom/prénoms/né le/comité/mail).

Après chaque tournoi, dans un délai convenable, le territoire par l'intermédiaire des Présidents CTA ou des chargés de mission arbitrage communique le bilan à la Fédération, au responsable national Alain DESSERTENNE (a.dessertenne@ffhandball.net) / Jérôme BRIOIS (j.briois@ffhandball.net) en remplissant le lien formulaire ou la fiche compte rendu de suivi en version word.

Les années d'âge pour la saison 2019-20 sont : 2004-2003-2002

Ils sont issus des plans de formation des JAJ mis en place dans les clubs, comités et les ligues.

Certains poseront la question de la neutralité, les JAJ sont certainement ceux qui nous donnent le plus de leçon de justice et d'équité.

Pour les finalités,

C'est la Fédération qui désigne directement les binômes de JAJ en lien avec les CTA pour Orléans et Bourges et qui propose aux CTA d'inviter les accompagnateurs (maxi 10 par site de compétition)

Déplacement le plus possible des JAJ avec le (les) collectifs, sinon prise en charge par la FFHB après validation.

La Fédération désigne aussi les binômes ultramarins retenus pour ORLEANS ou BOURGES.

L'accompagnateur JAJ a les prérogatives d'un juge délégué technique vis-à-vis des bancs et des arbitres : possibilité de sanctionner (AV – 2' – Disqualification) les entraîneurs énervés qui s'adresseraient aux JAJ et accompagnateur ; il DOIT se trouver à la table

TM Arbitrage recommandé si problème d'arbitrage, possible de discuter avec les JAJ lors des TME.

Article p 163 art 92-5

Temps mort « Accompagnateur »

Tout accompagnateur majeur de juges-arbitres jeunes, officiellement désigné par une commission compétente, inscrit sur la feuille de match électronique, a la possibilité de déposer si nécessité un temps mort «accompagnateur) (TMA) par rencontre de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » inclus.

Ce TMA d'une durée d'une minute a pour objectif de conseiller un juge-arbitre jeune en exercice, indépendamment des trois temps morts d'équipe (TME) durant lesquels il pourra aussi apporter ses conseils.

Pendant la durée de ce TMA les officiels d'équipe ont la possibilité de réunir leur équipe conformément au règlement assistent sans intervenir. Le club organisateur fournit à l'accompagnateur présent et avant chaque rencontre un carton TMA (de couleur bleu).

Pour obtenir un TMA l'accompagnateur doit déposer celui-ci devant le chronométrateur, à la seule condition qu'il y ait une interruption de jeu ou un arrêt du temps de jeu et que l'on ne soit pas dans les cinq dernières minutes du match.

Dès le dépôt de la demande de TMA dans les règles, et si le temps de jeu n'est pas préalablement arrêté, le chronométrateur arrête aussitôt le chronomètre et informe les deux équipes et le juge-arbitre jeune d'une demande de TMA. Si la condition de dépôt du TMA n'est pas respectée, le chronométrateur ne peut pas l'accepter et remet le carton à l'accompagnateur.

Le nombre de TME et de TMA doit être consigné sur la FDME.

Enfin, nonobstant la possibilité de dépôt d'un TMA, l'accompagnateur de juge-arbitre jeune a toute latitude pour prodiguer ses conseils au juge-arbitre jeune que ce soit avant une rencontre, à la mi-temps d'une rencontre, pendant les TME ou après une rencontre.

Le comité organisateur aura à sa charge un Responsable de la salle et du terrain, il devra être inscrit sur la feuille de match électronique

– article 9.7.2 des règlements FFHB

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires

dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics).

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

— conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),

— assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,

— s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine,

— garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,

— disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre

REGLEMENT FINANCIER

Voir guide financier de la FFHB.

DATES RETENUES

* Les **demandes d'associations de comités** pour participer à la phase nationale devront être déposées à la FFHB sous couvert du Président de Ligue et du CTS coordonnateur pour le **29 novembre 2019**.

Le groupe de pilotage fera connaître les associations de comités autorisées pour le **16 décembre 2019**.

* Les Ligues, sous couvert du CTS coordonnateur, devront transmettre à la Fédération, **la liste des Comités s'engageant dans la phase nationale tant en masculin qu'en féminin pour le 29 novembre 2018 et le classement à l'intérieur de la Ligue pour le 3 février 2020**.

*Les dates retenues pour la compétition 2019 sont :

1er Tour : 14/15 mars 2020

2ème Tour : 11/12 avril 2020

Tournoi Ultramarin : 27/28 mai 2020 au CREPS de Bourges

Finales : 30/31 mai 2020, à Orléans pour le Championnat de France, à Bourges pour le Challenge de France



**DEMANDE D'ASSOCIATION
POUR LES INTERCOMITES 2019-2020**

Les Comités Départementaux de :

.....

Et de

.....

Sous couvert de la Ligue de :

Avis Favorable Pdt : Avis Favorable CTS coordonnateur :

Sollicite l'accord de la DTN pour s'associer lors de la phase nationale des Intercomités 2019-2020:

En masculins

En féminines

(Rayer la mention inutile)

Cette demande doit absolument être transmise par courrier à la FFHB pour le 29 novembre 2019

(Merci aux CTS de doubler la demande par mail aux responsables PPF à la DTN)

Réponse DTN fournie au plus tard le 16 décembre 2019

Suivi détection des joueurs nés en 2005

REGLEMENT 2019-2020 INTERLIGUES – jeunes garçons nés en 2005 Stage National 1 – Stage de zone Antilles – Stage de zone Réunion Mayotte

OBJECTIF PRIORITAIRE : VALIDER CONFIRMER ORIENTER

ESPRIT DE LA COMPETITION

- Poursuivre et finaliser dans chaque territoire régional, la détection et l'émergence des joueurs à potentiel, débutée en comités et poursuivie par les stages de Ligues.
- Orienter vers les structures PPF les joueurs à potentiel qui ne les auraient pas intégrées dès 14 ans.
- Evaluer avec un regard prospectif les joueurs pour faire une 1ère sélection (Stage National ou équipe de France).

C'est un temps fort de la vie technique du territoire qui bénéficie de l'autonomie pour choisir son organisation de détection et de stages en amont du championnat de France Interligues.

- Entretenir une dynamique territoriale de détection ouverte entre les comités et les ligues au-delà des Inter Comités.
- Être un support à la déclinaison de la politique technique fédérale à l'échelon régional :
 - o La détection évaluation systématique de 100% des licenciés de la catégorie visée, via Gest'Hand.
 - o Les opérations de détection par secteur géographique, y compris des joueurs se licenciant en cours de saison.
- La recherche des joueurs à profil (grands gardiens de but, gauchers, qualités morphologiques, physiques, mentales, motrices, intelligence de jeu etc.)
- Le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.

PARTICIPANTS

Tous les territoires sont concernés par cette compétition, la Corse sera associée à PACA.

Cette compétition se déroulera en un seul tour national avec les équipes issues des DOM TOM, selon un calendrier fixé annuellement par la DTN.

Elle est ouverte aux garçons de 14 ans (nés en 2005 pour la saison 2019/2020).

Les équipes DOM TOM peuvent aligner 2 joueurs nés en 2004 n'ayant pas pris part aux interpoles.

Le cas échéant, 1 ou 2 équipes pourront être invitées par la DTN afin d'obtenir 16 équipes participantes au tournoi.

ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHB de l'organisateur sous couvert d'une Ligue Territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant 2 salles contiguës ou très proches et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 16 délégations à proximité.

J1 : voyage, arrivée pour le dîner

J2 : Match poule 1 et Match poule 2

J3 : Match poule 3 et repos

J4 : ½ finales et matchs de classement

J5 : départ après le petit déjeuner, voyage avec repas froid.

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPETITION

Compétition sur 3 jours

1er tour : 4 poules de 4 équipes (tirage au sort à partir de 4 pots)

Formule championnat

Tirage au sort pour répartition dans les poules :

Pot 1 (fusion 3 ligues ou 2 ligues avec 3 sites de pôle) : Aura, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie

Pot 2 (fusion 2 ligues avec 2 sites de pôles) : Bourgogne France Comté, Haut de France, Ile de France et Paca.

Pot 3 (ligues qui ne changent pas de périmètre) : Bretagne, Centre, Normandie, Pays de la Loire, Réunion et Antilles

Pot 4 : 2 équipes invitées

Poule 1 : 1 pot 1, 1 pot 2, 1 pot 3, 5 pot 3

Poule 2 : 2 pot 1, 2 pot 2, 2 pot 3, 6 pot 3

Poule 3 : 3 pot 1, 3 pot 2, 3 pot 3, invite 1

Poule 4 : 4 pot 1, 4 pot 2, 4 pot 3, invite 2

2ème tour : demi-finales

Entre équipes classées au rang 1 de chaque poule

Entre équipes classées au rang 2 de chaque poule

Entre équipes classées au rang 3 de chaque poule

Entre équipes classées au rang 4 de chaque poule

3ème tour : Finales (classement de 1 à 16)

Entre les vainqueurs des demi-finales d'une part et entre les vaincus des demi-finales d'autre part.

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERLIGUES MASCULINS

Phase de groupe (G1, G2, G3, G4), Tournois à 4 :

J1.....

1^{ère} Salle, G1 et G2

9h A1/B1, 10h15 C1/D1, 11h30 A2/B2, 12h45 C2/D2

15h A1/C1, 16h15 B1/D1, 17h30 A2/C2, 18h45

B2/D2

2^{ème} Salle, G3 et G4

9h A3/B3, 10h15 C3/D3, 11h30 A4/B4, 12h45 C4/D4
B4/D4

15h A3/C3, 16h15 B3/D3, 17h30 A4/C4, 18h45

J2.....

1^{ère} Salle, Groupe 3 et 4

9h A4/D4, 10h15 B4/C4, 11h30 A3/D3, 12h45 B3/C3 am repos

2^{ème} Salle, Groupe 1 et 2

9h A2/D2, 10h15 B2/C2, 11h30 A1/D1, 12h45 B1/C1 am repos

Phase de classement, ½ finales et finales de niveaux :

J3.....

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en ½ finales et finales de niveaux

1^{ère} Salle, ½ Finales places 9 à 12 et 1 à 4

8h30 4^{ème} G3 / 4^{ème} G4, 9h45 3^{ème} G3 / 3^{ème} G4, 11h 2^{ème} G3 / 2^{ème} G4, 12h15 1^{er} G3 / 1^{er} G4

2^{ème} Salle, ½ Finales place 13 à 16 et 5 à 8

8h30 4^{ème} G1 / 4^{ème} G2, 9h45 3^{ème} G1 / 3^{ème} G2, 11h 2^{ème} G1 / 2^{ème} G2, 12h15 1^{er} G1 / 1^{er} G2

1^{ère} Salle, Finales place 1 à 16

13h30 place 15-16, 14h45 place 11-12, 16h place 7-8

2^{ème} Salle, Finales place 1 à 16

13h30 place 13-14, 14h45 place 9-10, 16h place 5-6 17h30 place 3-4, 18h45 place 1-2

20h Remise du Trophée et des médailles

REGLEMENT SPORTIF

Rencontres de 2 x 20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps.

- **Matches de poules :** Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.
- **En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule,** les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par les Interligues (**en 2019-2020, ceux nés en 200**), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

- **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire** il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement Général des Compétitions Nationales.
- **En cas de disqualification directe d'un joueur et/ou d'un officiel**, donc hors cas d'une 3^{ème} exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interligues, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire.
Sa composition, à minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1^{ère} réunion technique. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéo et multimédias, etc.).
La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.
Seul le nombre de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

LIMITE D'UTILISATION DES JOUEURS :

16 joueurs sont utilisables par équipe et par tournoi, finales comprises.

Les 16 joueurs peuvent être alignés à chaque match.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, est une obligation.

TAILLE DES BALLONS :

Taille 2 (52/54)

ARBITRAGE

Les JAJ seront invités directement par la Fédération suite à la détection des inter-comités N-1, ainsi que sur les IL N-1 et N-2 et le réseau mis en place par les CTA.

Nous aurons besoin de 8 binômes pour chaque compétition IL F et IL M.

Années d'âge : **2002 - 2001 - 2000 - 1999**

Les binômes désignés sont dans le travail de détection - recherche du PPF Arbitrage.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la FFHB.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur « valence arbitrage »

Responsables : Jérôme BRIOIS (CTS) – Alain DESSERTENNE (CTN)

SUIVI DE LA DETECTION

Jacky BRUN (coordonnateur), Marc FERRON, Bruno POTARD

Inter Ligues (génération 2005) :

- Préparation d'informations d'aide à la détection à partir des éléments issus du suivi des IC ou autres éléments à l'initiative du staff.
- Détection sur la compétition Inter Ligues.
- Production d'un document de synthèse et d'information

REGLEMENT FINANCIER

La FFHB prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour **18 personnes (16 joueurs maximum et 2 cadres maximum)**.

Arrivée le jour 1 pour le dîner, jusqu'au jour 5 petit déjeuner + repas froids du midi.

Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6 000 euros pour la saison 2019/2020 pour participer aux 4 compétitions, interligues masculins et féminins et Interpoles masculins et féminins.

La FFHB mettra à disposition de toutes les délégations un staff médical mutualisé durant la compétition. Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour prise en charge directe par la ligue d'origine.

Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Une péréquation hors ultra-marins sera effectuée sur la base de 18 personnes (16 joueurs maximum + 2 cadres maximum) par le service comptabilité de la FFHB sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement du siège administratif de la ligue au lieu de compétition.

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes ultra-marines sont définies par la FFHB en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les dates retenues pour la compétition 2020 sont :

Du 4 mai, arrivée pour le dîner, au 8 mai 2020, départ après le petit déjeuner.

Stage de Zone Antilles - Guyane

Dates :	28 au 31 mars 2020	
Lieu :	Martinique	
Joueurs concernés :	16 à 18 joueurs nés en 2005 (voir 2006)	
Encadrement :	Les cadres des sélections des ligues, membres des ETR + P. PERSON + P. BOURGEAIS + V. LAMANT	
Suivi détection :	Pascal PERSON – Virginie LAMANT	
Organisation :	La Zone	FFHB – DTN – PES
Médical :	A charge des organisateurs du stage	

Rappel :

Les joueurs des Dom Tom seront évalués lors du tournoi Inter Ligues. Ils ne participent pas au SN1.

Stage de Zone Réunion - Mayotte

Dates :	12 au 14 Octobre 2019.	
Lieu :	Réunion	
Joueurs concernés :	16 à 18 joueurs, nés en 2005 (voir 2006)	
Encadrement :	Cadres responsables de la catégorie + membres ETR + P. PERSON + P. BOURGEAIS + C. CHEVALIER + F. VALLIAME	
Suivi détection :	Pascal PERSON – Fred VALLIAME	
Organisation :	L'ETR	
Médical :	A charge des organisateurs du stage	

Rappel :

Les joueurs des Dom Tom seront évalués lors du tournoi Inter Ligues. Ils ne participent pas au SN1.

Stage National 1

Dates :	Du 27 au 31 octobre 2019
Lieu :	BESANCON
Joueurs concernés :	Nés en 2004, 38 joueurs hors DOM TOM
Encadrement :	Philippe SCHATTER (coordonnateur), ?, Arnaud VILLEDIEU Suivi DTN-PPF : Pascal PERSON, Thierry JAFFIOL,
Organisation :	FFHB – DTN – PPF
Médical :	Besoin de 2 kinésithérapeutes et d'un référent médical.
Arbitrage :	A charge des organisateurs de se rapprocher de la CRJA et /ou CNJA en fonction des matches organisés.

Ce stage national marque le début d'une période d'environ 12 mois durant laquelle la filière garçons doit évaluer le potentiel des jeunes joueurs pour leur ouvrir ou pas le parcours des sélections nationales (U16 et U17 pour commencer) voir les inscrire dans le programme des « Espoirs fédéraux ».

Les joueurs des Dom Tom seront évalués in situ lors des passages de la DTN et lors du tournoi inter-ligues.

Encadrement Arbitrage

Responsable : Jérôme BRIOIS (CTS)

2 binômes de JAJ, invités par la fédération – arbitrage des rencontres, travail vidéo, suivi des entraînements, échanges avec l'encadrement technique

Stage National 1 (génération 2004) :

- Planification et préparation des contenus en relation avec le responsable du groupe de détection et le coordonnateur du staff,
- Encadrement des séquences d'entraînement / et des matches,
- Participation au débriefing et régulation des contenus et des groupes,
- Evaluation individuelle et renseignement de la base de suivi fédéral des joueurs,
- Production de documents techniques en vue de diffusion sur la base des contenus mis en œuvre,
- Contribution à la réflexion sur les contenus de formation « Pôles »,

Spécifiquement pour le coordonnateur =>

- Gestion des convocations aux joueurs (parents) dont la fiche de remboursement des frais. Information FFHB / DTN, ligues, CTS, Pôles, clubs. Signataire Pascal PERSON, copie à Jacky BERTHOLET / Pascal BOURGEOIS (convocation type pour les 2 SN). Récupération des autorisations parentales.
 - Mise en place des plans de voyages, validation DTN + information assistante DTN-PPF.
 - Vérification auprès de Pascal PERSON de la présence de l'encadrement médical
 - Vérification auprès de Pascal PERSON, des bonnes conditions de déplacement sur place, d'accueil (hébergement, restaurant) et des conditions matérielles.
- Remarque : après choix de la DTN sur l'implantation du stage, c'est l'organisateur local qui fait établir les divers devis, les transmet à la FFHB pour validation par Pascal BOURGEOIS et établissement des ordres de commande.
- Garant du matériel pédagogique : préparation, suivi et restitution,
 - Garant du bilan du stage, des évaluations individuelles et de leurs diffusions vers le réseau de détection et vers les clubs.

Stage National 2

Dates :	Du 10 au 14 février 2020
Lieu :	MDH Créteil
Joueurs concernés :	Nés en 2004 (+ profils 2003), 38 joueurs hors DOM TOM
Encadrement :	Philippe SCHATTER (coordonnateur), ?, Arnaud VILLEDIEU Suivi DTN-PPF : Pascal PERSON, Thierry JAFFIOL
Organisation :	FFHB – DTN – PPF
Médical :	Besoin de 2 kinésithérapeutes et d'un référent médical.
Arbitrage :	A charge des organisateurs de se rapprocher des Zones et /ou CNJA en fonction des matches organisés.

2^{ème} étape du parcours d'évaluation des jeunes détectés. Ce moment doit permettre de constater les qualités d'adaptation et de progrès des jeunes joueurs.

Les joueurs des Dom Tom seront évalués in situ lors des passages de la DTN.

Encadrement Arbitrage

Responsable : Jérôme BRIOIS (CTS)

2 binômes de JAJ, invités par la fédération – arbitrage des rencontres, travail vidéo, suivi des entraînements, échanges avec l'encadrement technique

Encadrement Stage National 2 (génération 2004) :

- Planification et préparation des contenus en relation avec le responsable du groupe de détection et le coordonnateur du staff,
- Encadrement des séquences d'entraînement / et des matches,
- Participation au débriefing et régulation des contenus et des groupes,
- Evaluation individuelle et renseignement de la base de suivi fédéral des joueurs,
- Production de documents techniques en vue de diffusion sur la base des contenus mis en œuvre,
- Contribution à la réflexion sur les contenus de formation « Pôles »

Spécifiquement pour le coordonnateur =>

- Gestion des convocations aux joueurs (parents) dont la fiche de remboursement des frais. Information FFHB / DTN, ligues, CTS, Pôles, clubs. Signataire Pascal PERSON, copie à Jacky BERTHOLET / Pascal BOURGEOIS (convocation type pour les 2 SN). Récupération des autorisations parentales.
- Mise en place des plans de voyages, validation DTN + information assistant DTN-PPF.
- Vérification auprès de Pascal PERSON de la présence de l'encadrement médical
- Vérification auprès de Pascal PERSON, des bonnes conditions de déplacement sur place, d'accueil (hébergement, restaurant) et des conditions matérielles.
Remarque : après choix de la DTN sur l'implantation du stage, c'est l'organisateur local qui fait établir les divers devis, les transmet à la FFHB pour validation par Pascal BOURGEOIS et établissement des ordres de commande.
- Garant du matériel pédagogique : préparation, suivi et restitution,
- Garant du bilan du stage, des évaluations individuelles et de leurs diffusions vers le réseau de détection et vers les clubs.

REGLEMENT 2019-2020
INTERPOLES – jeunes garçons nés en 2002-2003-2004 et 2005

**OBJECTIF PRIORITAIRE : ACCOMPAGNER FAIRE
EMERGER SELECTIONNER**

ESPRIT DE LA COMPETITION

Les Pôles Espoirs, lieux de l'accèsion au haut niveau

- Les Pôles espoirs ont pour objectif ambitieux d'engager la transformation du potentiel identifié au niveau territorial en joueur de haut niveau national et international.
- Il s'agit de faire progresser des handballeurs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs «Espoirs» à un niveau permettant leur inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie « Jeune » et/ou permettant leur recrutement par un Centre de Formation des Clubs Professionnels.

Le championnat de France Interpoles :

- Etre un support à la détection en vue des sélections nationales.
- Permettre de surveiller les évolutions et l'émergence des athlètes durant le cycle de formation.
- Etre le révélateur du travail effectué dans les structures Pôles.
- Permettre de garder un regard sur les meilleurs joueurs et d'avoir une vision prospective pour chacun des joueurs sur la suite de leur parcours et notamment vers les Centres de Formation agréés et labélisés.
- Le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.

PARTICIPANTS

Tous les pôles labellisés sont concernés par cette compétition.

Les joueurs inscrits dans le pôle de Corse pourront prendre part à la compétition avec le pôle PACA. Cette compétition se déroulera en un seul tour national avec les équipes issues des DOM TOM, selon un calendrier fixé annuellement par la DTN.

Elle est ouverte aux garçons de 14,15, 16 et 17 ans (nés en 2002, 2003, 2004 et 2005 pour la saison 2019/2020).

Le cas échéant, 1 ou 2 équipes pourront être invitées par la DTN afin d'obtenir 16 équipes participantes au tournoi.

ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHB de l'organisateur sous couvert d'une Ligue Territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant au minimum 2 salles et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 16 délégations à proximité.

- J1 : voyage, arrivée pour le diner
- J2 : Match poule 1
- J3 : Match poule 2
- J4 : Match poule 3
- J5 : Repos

J6 : ½ finales par niveau (entre 1ers, entre seconds, entre troisièmes et entre 4^{ème} de poule)

J7 : finales par niveau, départ à partir de 16

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPETITION

Compétition sur 5 jours

1er tour : 4 poules de 4 équipes (tirage au sort à partir de 4 pots)

Formule championnat

Tirage au sort pour répartition dans les poules :

Pot 1 (pôle à 3 sites) : Aura, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie

Pot 2 (pôle à 2 sites) : Antilles, Bourgogne France Comté, Haut de France, Ile de France et Paca.

Pot 3 (pôle à 1 site) : Bretagne, Centre, Normandie, Pays de la Loire, Réunion.

Pot 4 : 2 équipes invitées

Poule 1 : 1 pot 1, 1 pot 2, 5 pot 2, 4 pot 3

Poule 2 : 2 pot 1, 2 pot 2, 1 pot 3, 5 pot 3

Poule 3 : 3 pot 1, 3 pot 2, 2 pot 3, invite 1

Poule 4 : 4 pot 1, 4 pot 2, 3 pot 3, invite 2

2ème tour : demi-finales

entre équipes classées au rang 1 de chaque poule

entre équipes classées au rang 2 de chaque poule

entre équipes classées au rang 3 de chaque poule

entre équipes classées au rang 4 de chaque poule

3ème tour : Finales (classement de 1 à 16)

entre les vainqueurs des demi-finales d'une part, d'autre part entre les vaincus des demi-finales

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERPOLES MASCULIN

Phase de groupe (G1, G2, G3, G4), Tournois à 4 :

J1.....

1^{ère} Salle, G1 et G2

9h A1/B1, 11h C1/D1

15h A2/B2, 17h C2/D2

2^{ème} Salle, G3 et G4

9h A3/B3, 11h C3/D3,

15h A4/B4, 17h C4/D4

J2.....

1^{ère} Salle, G1 et G2

9h A1/C1, 11h B1/D1,

15h A2/C2, 17h B2/D2

2^{ème} Salle, G3 et G4

9h A3/C3, 11h B3/D3,

15h A4/C4, 17h B4/D4

J3.....

1^{ère} Salle, G1 et G2

9h A2/D2, 11h B2/C2

15h A1/D1, 17h B1/C1

2^{ème} Salle, G3 et G4

9h A4/D4, 11h B4/C4

15h A3/D3, 17h B3/C3

J4.....

repos

Phase de classement, 1/2 finales et finales de niveaux :

J5.....

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en 1/2 finales et finales de niveaux

1^{ère} Salle, 1/2 Finales croisées

9h 4^{ème} G1 / 4^{ème} G2, 11h 4^{ème} G3 / 4^{ème} G4 15h 3^{ème} G1 / 3^{ème} G2, 17h 3^{ème} G3 / 3^{ème} G4

2^{ème} Salle, 1/2 Finales croisées

9h 2^{ème} G1 / 2^{ème} G2, 11h 2^{ème} G3 / 2^{ème} G4 15h 1^{er} G1 / 1^{er} G2, 17h 1^{er} G3 / 1^{er} G4

J6.....

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en 1/2 finales et finales de niveaux

1^{ère} Salle, Finales

8h45 place 15-16, 10h30 place 9-10

2^{ème} Salle, Finales

8h45 place 13-14, 10h30 place 7-8

3^{ème} Salle, Finales

8h45 place 11-12, 10h30 place 5-6

4^{ème} Salle, Finales

9h30 place 3-4, 12h Finale et remise du Trophée et des médailles

REGLEMENT SPORTIF

- **Matches de poules** : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.

Rencontres de 2X30' avec 10' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

- **En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule**, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par la compétition interpoles (**en 2019-2020 ceux nés en 2002, 2003, 2004 et 2005**), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement Général des Compétitions Nationales.

- **En cas de disqualification directe d'un joueur et/ou d'un officiel**, donc hors cas d'une 3^{ème} exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interligues, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire.

Sa composition, à minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1^{ère} réunion technique. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéo et multimédias, etc.).

La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.

Seul le nombre de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

Limites d'utilisation des joueurs :

16 joueurs sont utilisables par équipe pour l'ensemble du tournoi sans remplacement possible en cours de tournoi.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, à la réunion technique ou lors du rajout d'un joueur sur la liste est une obligation, faute de quoi, le joueur ne peut être autorisé à participer au tournoi.

Taille des ballons utilisés pour le tournoi : taille 3 (56/58)

ARBITRAGE

Les JAJ seront invités directement par la FFHB suite à la détection des groupes nationaux ainsi que sur les IL N-1 et N-2.

Nous désignerons 8 binômes issue du travail de recherche du PPF Arbitrage.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la FFHB.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur « valence arbitrage »

Responsables : Jérôme BRIOIS (CTS) – Alain DESSERTENNE (CTN)

REGLEMENT FINANCIER

La FFHB prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour **18 personnes (16 joueurs maximum - 2 cadres maximum qui sont obligatoirement responsable de site du pôle, pour les ligues à 1 seul site : le responsable du site et un adjoint).**

En supplément la fédération prendra exclusivement en charge l'hébergement-restauration pour le kinésithérapeute ou le médecin qui accompagnerait la délégation.

Arrivée le jour 1 pour le diner, jusqu'au jour 7 déjeuner + repas froids du soir.

Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6000 euros pour la saison 2019/2020 pour participer aux 4 compétitions, interligues masculins et féminins et Interpoles masculins et féminins.

Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour prise en charge directe par la ligue d'origine.

Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Une péréquation, hors ultra-marins, sera effectuée sur la base de 19 personnes (16 joueurs maxi + 2 cadres maxi ou 3 cadres si présence d'un personnel médical) par le service comptabilité de la FFHB sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement **du lieu d'implantation du site excellence** (pour l'Occitanie : Montpellier, pour PACA : St Raphael) au lieu de compétition.

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes ultra-marines sont définies par la FFHB en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les dates retenues pour la compétition 2020 sont :

Du 2 mars, arrivée pour le diner, au 08 mars 2020, départ l'après-midi

Synthèse calendrier de la filière masculine

SAISON 2019-2020

Evénements	PUBLIC		DATES	LIEUX
Inter Comités Championnat et Challenge	1 ^{er} tour	Maxi 4 joueurs nés A partir du 1 ^{er} septembre 2005 et non inscrits en pole Et 2006/2007	14 et 15 mars 2020	/
	2 ^{ème} tour		11 et 12 avril 2020	/
	Finalités		27 et 28 mai (ultramarins) 30 et 31 mai 2020	Orléans/Bourges
Inter Ligues	Joueurs nés en 2005		4 au 8 mai 2020	St Dié des Vosges
Stage National 1 (SN1 - 2004)	38 Joueurs nés en 2004 (hors Dom Tom)		27 au 31 octobre 2019	Besançon
Stage National 2 (SN2 - 2004)	38 joueurs nés en 2004 (hors Dom Tom)		10 au 14 février 2020	MDH Créteil
Inter Pôles (02/03/04/05)	Joueurs nés en 2002/2003/2004 et 2005.		2 au 8 mars 2020	Vaulx en Velin
Réunion filière	Réunion filière cadre PPF		A définir	
	Responsables PPF Territoriaux		4 au 8 mai 2020	St Dié des Vosges
Formation Cadres	Colloques responsables des CFCP et des pôles		A définir	

Les programmes des sélections nationales

U17 – U19 – U21

CATEGORIES	DATES	DESIGNATIONS	LIEUX
U17 04/05	16 au 22 décembre 2019	Stage et rencontres Espagne	MdHB + Espagne
	14 au 19 avril 2020	Stage et rencontres Norvège	Montargis/Corse
	11 au 14 juin 2019	Stage	MdHB ?
	22 au 28 juin 2020	Stage et rencontres Espagne	Bruges
	3 au 10 juillet 2020	Stage et rencontres Allemagne	Reims ? Nancy ?
U 19 02 /03	20 au 26 octobre 2019	Stage + Tournoi P. Tiby	MDHB + Eaubonne
	02 au 08 Janvier 2020	Stage + rencontres	Aix en Provence
	12 au 19 Avril 2019	Championnat Méditerranéen	Maroc ?
	Juillet 2020	Stage + rencontres	St Malo
	Juillet 2020	Stage + rencontres	Tignes ou Font Romeu
	13 au 23 Août 2020	Euro	

U 21 00/01	20 au 27 oct. 2019	Stage + rencontres Roumanie	MdHB + Roumanie
	5 au 12 janvier 2020 ou 12 au 19 janvier 2020	Stage + Tournoi	MdHB + Portugal
	12 au 19 avril 2020	Stage + rencontres Tiby	MdHB + Serris
	juin 2020	Stage 1	
	Juin 2020	Stage 2	
	Juin 2020	Stage 3	
	2 au 12 juillet 2020	Euro	
